

Le lapin en Agriculture biologique

... la réglementation bio

... élevage en cages mobiles

... élevage en parc collectif

... quelques résultats techniques et économiques

Quel avenir pour le lapin bio ?

Caractéristiques de la réglementation bio

La constitution du troupeau :

- Achat des mâles : de moins de 4 mois
- Achat des femelles pour la reproduction : âgées de moins de 4 mois et sans limitation de % en cas de constitution du cheptel pour la première fois, sinon maximum 10% du cheptel adulte (nombre de femelles présentes x 10%)

La durée de conversion des animaux reproducteurs: 3 mois

Les lapereaux doivent être nés et élevés en bio

Le logement : l'usage du clapier est possible seulement sur une courte période de la vie de l'animal et lorsque l'état physiologique de l'animale et/ou les conditions météorologiques le justifient.

L'élevage sur sol grillagé et/ou sans litière est interdit

Dans le cas de mise bas en clapier, la lapine avec sa portée doit avoir accès à 0,40m² d'abris + 2 m² d'aire d'exercice qui peut être bétonnée.

M ² / animal	Abris	Aire d'exercice	Total / animal
Lapine mère	0,40	2	2,40
Mâles et femelles gestantes	0,30	2	2,30

D'autre part, les reproducteurs doivent sortir sur des parcours herbeux quand les conditions climatiques et physiologiques le permettent.

L'engraissement en clapier est interdit. L'accès au parcours est obligatoire pour les lapins en engraissement quand les conditions climatiques le permettent

Cas de l'élevage en « garenne » :L'élevage se fait en parc

M ² / animal	Abris	Parcours libre	Total / animal
Lapine mère	0,40	5	5,40
Mâles et femelles gestantes	0,30	5	5,30
Lapereaux engraissement	0,15	5	5,15

Cas des cages mobiles

M ² / animal	Abris	Parcours avec cage mobile	Total / animal
Lapine mère	0,40	2,40	2,80
Mâles et femelles gestantes	0,30	2,40	2,70
Lapereaux engraissement	0,15	0,40	0,55

Quelques données générales :

Age 1^{ère} saillie : 16 semaines minimum

Nombre de portée par an par femelle : Maximum 6 soit une mise à la saillie tous les 61 jours minimum

Sevrage : minimum 3 mois

Age d'abattage : 100 jours minimum

L'élevage en cages mobiles

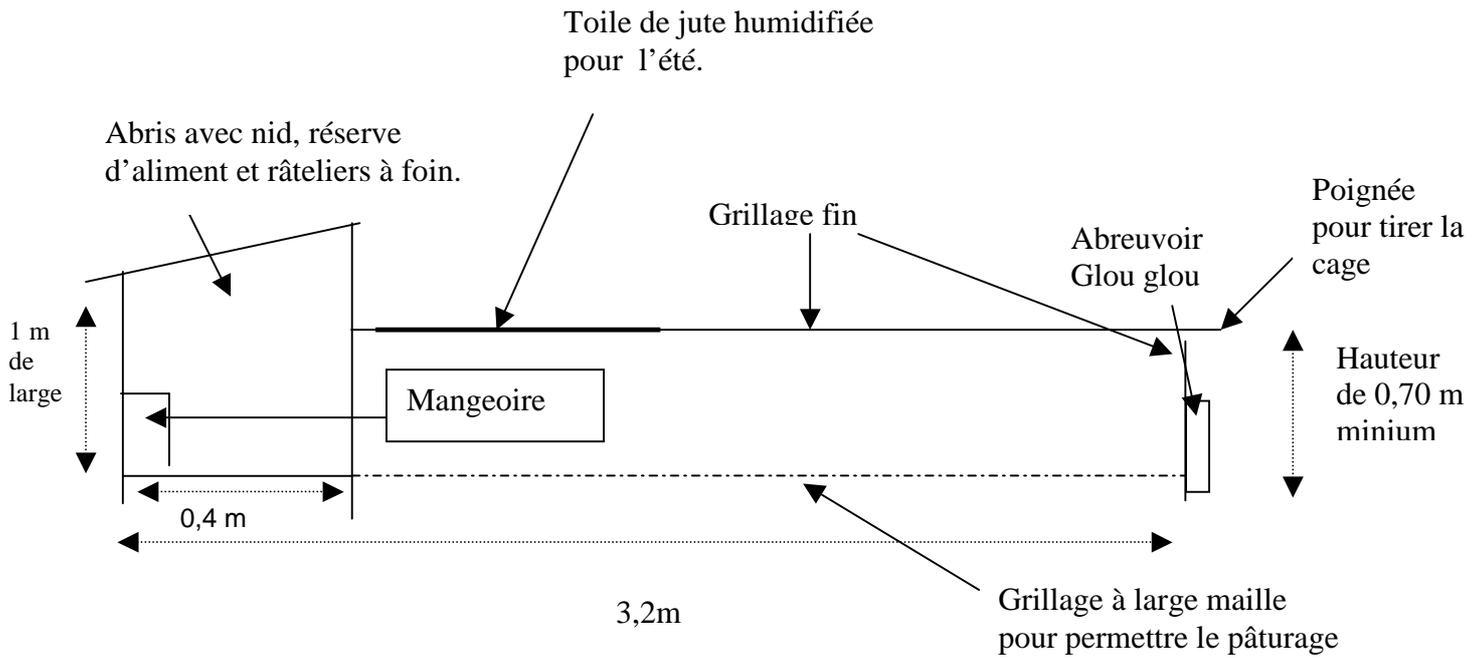
C'est Christian THERMEAU, éleveur dans les Deux Sèvres, qui a relancé le principes des enclos mobiles à fond grillagé.



L'intérêt de ce système réside dans

- l'élevage individuel des lapines, permettant un meilleur suivi des mises bas et une meilleure maîtrise sanitaire
- l'engraissement des lapereaux par petits lots de 7 à 10
- le faible contact des animaux avec leurs excréments et entre eux
- l'accès à une herbe toujours fraîche puisque les cages sont déplacées une à deux fois par jour

Plan d'une cage mobile



L'investissement par cage mobile s'élève approximativement à 80 - 100€ pour les matières premières seulement.

Le déplacement des cages se fait tous les jours pour l'engraissement, tous les 2 jours pour la maternité lorsque l'herbe est abondante

La reproduction et l'engraissement des lapereaux se font en cage mobiles.



L'élevage « en garenne » ou en parc collectif

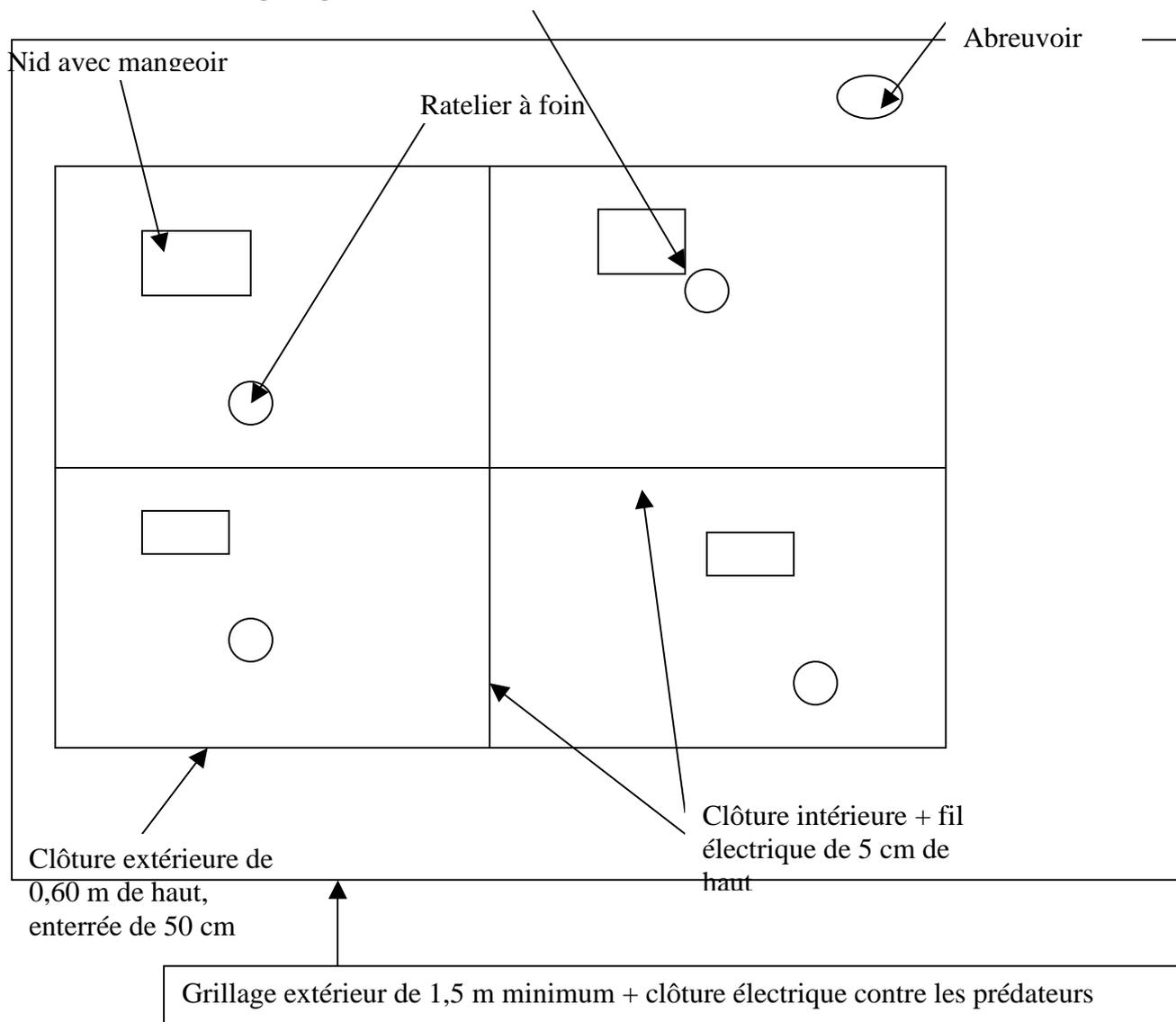


L'intérêt de cette technique réside dans :

- un travail simplifié par rapport aux cages mobiles,
- une conduite en bande en fonction des périodes de mises bas
- un accès à l'herbe pour tous les lapins et lapereaux

La grandeur des parcs doit être réfléchi en fonction du nombre de lapine mise à la reproduction en même temps.

Pour un groupe de 7 lapines avec un lapin reproducteur, il faut compter 300m² de parc. Celui-ci doit être clôturé sur les côtés avec un grillage de 1,5 m de haut minimum, enterré de 50 cm.





Pour l'engraissement des lapereaux, il faut privilégier les petits groupes, si possible 20-25 lapereaux au maximum.

L'alimentation

Elle repose sur l'accès à l'herbe toujours fraîche et un apport de foin de qualité et à volonté. L'objectif est d'optimiser la consommation d'herbe et d'atteindre 60% de la ration. Une lapine peut consommé jusqu'à 600g de MS / jour jusqu'au sevrage et le lapereau en engraissement consomme environ 100g de MS / jour. La surface de parcours nécessaire pour le pâturage est très variable en fonction de la pousse de l'herbe, Il faut privilégier des prairies avec une flore variée, une présence en légumineuse entre 25 à 40%. Il faut compter environ 1 ha pour 20 lapines et leur suite.

Le concentré complète la ration. Grâce à une ration de base riche en azote (foin de trèfle, prairie avec légumineuse...). Le concentré peut être pauvre en protéine (15% de MAT et 15% de cellulose brute). Il est donc composé de céréales secondaires.

La prophylaxie

Le plan de prophylaxie repose sur :

- Vaccination : VHD 1,5 fois par an sur les reproducteurs et myxomatose 2 fois par ans sur les reproducteurs
- Des coprologies : pour suivre l'évolution des coccidies, trichures, ...
- Une hygiène des cages,
- Un vide sanitaire des pâtures
- Des cures de
 - o Charbon végétal : en cas de gros ventre
 - o Chlorure de magnésium (1g/litre d'eau) en cure d'une semaine lors de changements temps (automne, printemps, ...). Attention aux diarrhée chez les jeunes
 - o Khane, utilisé pour les problèmes de fertilité : Apport vitaminique et minéraux
 - o Anti-coccidien
 - o

Quelques résultats techniques

Ces chiffres proviennent de quelques fermes, notamment du Poitou Charente et de la Drôme sur les années 2004 à 2007.

Prix d'achat d'un reproducteur : 15-16€

Saillies : tous les 63 jours

Nombre de lapereaux sevrés / MB : moyenne de 6 (si naissance en clapier)

Nombre de lapereaux vendus par femelle par an : 20

Nombre de portée par femelle : 4 à 5 par an (maximum 6 par rapport à la réglementation)

Mortalité des lapereaux de la naissance à la vente : 40 à 50%

Mortalité des adultes : 6%

Sevrage : entre 40 et 55 jours

Poids moyen à la vente : 1,6 kg de carcasse soit 3 kg vif

Age moyen à la vente: 110 à 120 jours (minimum 100 jours)

Aliment consommé : la priorité se fait sur l'ingestion de l'herbe et de foin, soit 20 kg par lapin produit

Produit véto : 15 à 25€ par lapine

Prix vente directe: 12 à 14,50€ /kg carcasse

Il est à noter que peu d'éleveurs continuent à élever des lapins sur l'herbe.

En effet, les fortes mortalités sont causées principalement par des pathologies du système digestif et parasitaire. A ce jour, il y a peu de solution réellement efficaces. Des expérimentations/recherche doivent être menées pour lever ces problèmes.